



# Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

## *création, composition, improvisation*

Conservatoire Les Lilas-Romainville (site Nina Simone)  
& Collège Gustave Courbet

Année  
scolaire  
**2026-2027**



### CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat du site Nina Simone / Romainville  
79, avenue du président Wilson  
[conservatoire.romainville@est-ensemble.fr](mailto:conservatoire.romainville@est-ensemble.fr)  
01 83 74 57 75

Les **Classes à Horaires Aménagés Musique de Romainville** font l'objet d'un partenariat entre le **Conservatoire** et le **Collège Gustave Courbet** depuis 2003. Le dispositif, encadré par des textes ministériels, offre à des élèves manifestant une réelle motivation pour la musique la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une **formation spécifique en musique** grâce à un **aménagement du temps scolaire**, leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement, qu'ils et elles soient débutant·e·s ou non.

Les 25 élèves retenu·e·s pour intégrer les CHAM sont réparti·e·s sur deux classes qui sont complétées par des élèves inscrit·e·s dans le dispositif de "classes arts" du collège Gustave Courbet.



## AU COLLÈGE GUSTAVE COURBET

Les élèves sont libéré·e·s **2 demi-journées chaque semaine** afin de suivre un enseignement musical renforcé au conservatoire.

Les élèves de 6e et 5e sont généralement libéré·e·s les mardis et jeudis après-midi, tandis que les 4e et les 3e sont libéré·e·s les lundis et vendredis.



## AU CONSERVATOIRE LES LILAS- ROMAINVILLE

### Le cursus instrumental ordinaire :

- 1h à 1h30 de formation musicale (selon le niveau de l'élève)
- 1h à 2h de pratique collective (chorale, orchestre, atelier, ...)
- 30 min à 1h de cours d'instrument (selon le niveau de l'élève)

### Complété par un enseignement spécifique :

- 1h de cours d'écriture et composition (en demi-groupes)
- 1h de cours d'improvisation (en demi-groupes)

## MODALITÉS D'ADMISSION EN CHAM



**1/** Au préalable, il est nécessaire de **prendre rendez-vous** pour participer avec la direction du conservatoire à une **réunion d'information** (entre janvier et mars), au cours de laquelle le projet est présenté en détail aux parents et aux élèves.

**2/ La motivation de l'enfant** pour le projet présenté est un des critères essentiels d'admission.

Si l'élève souhaite maintenir sa candidature, **il/elle se présentera devant une commission locale** (fin mars), qui a pour mission de transmettre un **avis à l'inspection d'académie**.

**3/** Cet avis est ensuite examiné par la **commission départementale** (mi-mai).

**4/ La liste des candidat·es retenu·e·s** est ensuite **affichée dans les locaux du conservatoire** (mi-juin).